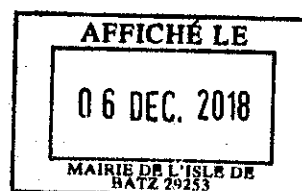


DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE L'ÎLE DE BATZ



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 novembre 2018 à 18 heures
Salle du Conseil municipal

L'an deux mil dix-huit le trente novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île de Batz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy CABIOCH, Maire.

Date de la convocation : 26 novembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs Guy Cabioch, Jacky Prigent, David Tanguy, Brigitte Siredey, Jean-Claude Bodillis, Alexia Créach, Marie-Rose Créach, Yann Caroff, Jean-Luc Gaurichon, Armand Glidic, Eric Grall, Christine Portanelli, René Rose, Anne Diraison.

ABSENTS EXCUSÉS : -

ABSENTS : Monsieur Alain Glidic

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Alexia Créach

COMPTE RENDU

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2018 a été adopté à la majorité des voix, Mme Diraison ne prenant pas part au vote ;

Le Conseil municipal a adopté, par voie de délibération :

Délibération n° 2018-039

Sécurisation des piétons sur la voie communale VC 10 « Débarcadère » par l'aménagement d'un cheminement

Après en avoir délibéré par 13 voix pour, 1 voix contre (Mme Diraison), le conseil municipal autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation aux Équipements des Territoires Ruraux 2019 (DETR) et de la Région, dans le cadre du contrat des Îles avec l'AIP, lors du prochain Comité Unique de Programmation 2019 (CUP) suivant le plan de financement ci-dessous et signer toutes les pièces inhérentes au dossier.

Financiers		Dépense subventionnable HT	Taux	Montant de la subvention
État	DETR 2019	255 460,00 €	40%	102 184,00 €
Région	AIP Contrat des Îles		40%	102 184,00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)			20%	51 092,00 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)			100%	255 460,00 €

Délibération n° 2018-040

Aire de jeux pour l'école Skole ar Vugale

Les aires de jeux sont des dossiers qui sont régulièrement soumis au comité unique de programmation de l'AIP.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à déposer un dossier pour solliciter les différents organismes financeurs et à signer toutes les pièces inhérentes au dossier.

Délibération n° 2018-041

Aménagement d'un logement pour actifs

Après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Diraison), le conseil municipal autorise le maire à déposer un dossier pour solliciter un architecte, les différents organismes financeurs et à signer toutes les pièces inhérentes au dossier.

Délibération n° 2018-042

Transfert du bureau de la SARL Transport de Fret

Après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 abstention (Mme Diraison), M. Prigent Jacky ne prenant pas part au vote en raison de ses fonctions auprès de la SARL Transport de Fret, le conseil municipal autorise le maire à transférer les bureaux de la SARL Transport de Fret et à signer toutes les pièces inhérentes au dossier.

Délibération n° 2018-043

Adhésion à l'Établissement Public Administratif d'appui à l'ingénierie locale « Finistère Ingénierie Assistance »

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Vu la délibération du Conseil Général en date des 30 et 31 janvier 2014 décidant de la création d'un établissement public administratif et approuvant les statuts de la future structure.

Après avoir pris connaissance des statuts et des conditions d'adhésion propres à ce futur établissement public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, 1 abstention (Eric Grall) et 1 voix contre (Anne Diraison), et compte tenu de l'intérêt pour la Commune d'une telle structure,

DÉCIDE

- D'approuver les statuts de l'Établissement Public, adoptés par son Conseil d'administration du 7 mars 2014,
 - D'adhérer à cet établissement public,
 - D'approuver le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre de cinquante centimes d'Euro par habitant DGF, et d'inscrire cette dépense au Budget.
 - De désigner Monsieur le Maire pour représenter la commune à l'Assemblée générale de Finistère Ingénierie Assistance,
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.
-

Délibération n° 2018-044

Tarifs communaux 2019

Cantine	
1 repas - de 4 ans	2,00 €/repas
1 repas + de 4 ans	2,80 €/repas
1 repas professeur de l'école publique Skole are Vugale	4,00 €/repas

Photocopie et tirage imprimante		
A 4		0,20
A 3		0,40
Concession cimetière		
15 ans		105,00
30 ans		155,00
50 ans		255,00
Columbarium + prix concession		555,00
Matériels		
Tracto ou tracteur avec remorque - l'heure H.T.		60,00
Employé pour travaux divers - l'heure H.T.		40,00
Compresseur (à titre exceptionnel) la journée		50,00
Eau et assainissement		
Branchement eau		650,00
Branchement assainissement		800,00
Contrôle raccordement assainissement		150,00
Frais d'ouverture ou fermeture service de l'eau		30,00
Frais de facturation intermédiaire		15,00
Remplacement compteur d'eau à la demande de l'abonné		80,00
Abonnement eau		41,00
eau m3		1,82
Assainissement m3		1,80
Tracto - l'heure TTC		72,00
Employé - l'heure TTC		48,00
Droits de place		
Terrasses		53,00 le m ² par an
Marché		1,00 le ml
Locaux (montant annuel)		
SARL Fret		1700,00
Infirmier Ker Anna		750,00
Podologue		80,00
Esthéticienne		80,00
Salles communales		
Ti Enez Vaz Expositions (semaine)		100,00
Ti Enez Vaz Réunions (jour)		100,00
Salle Ker Anna (jour)		100,00
Table + 4 chaises		2,00
Musée du Phare		
	Adulte	Enfant (6 à 12 ans)
Tarif individuel	4,00	2,00
Pass famille (2 adultes + 2 enfants de 6 à 12 ans)	10,00	
Tarif groupes (tarif enfants + 2 accompagnateurs gratuits)	2,00 €/personne	

Visites guidées en nocturne (sur programmation)/personne	8,00	8,00
Redevance Terrain d'hébergement (par nuitée)		
Emplacement		2,50
Enfant (10 à 16 ans)		1,00
Adulte		2,50

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les tarifs communaux 2019 tels qu'indiqués ci-dessus à la majorité des voix avec 1 abstention (Mme Diraison sur les tarifs 2019) et 1 abstention de M. Jacky Prigent sur la location Transport de fret.

Délibération n° 2018-045
Révision du loyer du logement Est situé à Créach Bihan

Considérant la nécessité d'harmoniser les loyers des logements communaux,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour et 2 abstentions (M. Jacky Prigent et Mme Diraison), valide le montant du loyer dudit logement à 433.64 € mensuel et ce à compter du 1^{er} janvier 2019 avec une révision annuelle basée sur l'indice de révision des loyers du 2^{ème} trimestre (source INSEE).

Délibération n° 2018-046
Modification statutaire du syndicat mixte de l'Horn

A3 (Revisé le 24/01/2019)

Après en avoir délibéré par 13 voix pour, 13 voix contre et 1 abstention (Mme Diraison), le conseil municipal :

- Annule la délibération n° 2018-008 du 2 mars 2018 portant acceptation de la modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Horn ;
- Approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Horn en date du 9 juillet 2018 ;
- Autorise le Syndicat Mixte de l'Horn à assurer des prestations GEMAPI pour le compte des EPCI à compter du 1^{er} janvier 2018, et ce à titre transitoire issu de la loi Fesneau ;
- Autorise le Syndicat Mixte de l'Horn à créer un comité consultatif de personnes associées ;
- Autorise le Maire à signer tous documents en application de la présente délibération.

Délibération n° 2018-047
Nomination d'un conseiller municipal au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la délibération n°2014-018 du 16 avril 2014 portant désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant la nomination de Madame SIREDEY Brigitte, 3^{ème} adjointe, représentante du Conseil Municipal à la présidence du CCAS,

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant afin de la remplacer ;

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Monsieur ROSE René représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Délibération n° 2018-048

Nomination d'un conseiller municipal à VIGIPOL

Le conseil municipal DÉSIGNE, à l'unanimité, Monsieur Armand GLIDIC en tant que délégué titulaire et Monsieur Jean-Luc GAURICHON en tant que délégué suppléant auprès de VIGIPOL, syndicat mixte de protection du littoral breton.

Délibération n° 2018-049

Animation du 31 décembre 2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande écrite de l'association « Les Dragons » afin d'obtenir l'accord pour l'animation du bal du 31 décembre 2018 moyennant une subvention de 300,00 €.

Après un large débat sur le délai de communication de la demande, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

La séance est levée à 19 heures 45

Le Maire,
Guy CABIOCH.

